

VIDÉO. «C'est plus rentable que le trafic de drogue» : ces forêts rasées en quelques heures par des voleurs de bois

Des bûcherons qui entrent sur une propriété privée, tronçonnent au maximum et volent le bois : c'est un phénomène qui se fait de plus en plus courant en France. En Ariège et dans les Yvelines, des victimes de déforestation illégale témoignent.



Par Maëlys de La Ruelle

Le 20 avril 2022 à 13h18

« Il n'y a plus rien. Toute la forêt a été rasée » explique Danielle Segato, la voix lourde d'émotion. Cette quasi septuagénaire a vu du jour au lendemain ses chênes centenaires, enracinés dans son domaine ariégeois, arrachés et volés. On peut suivre le passage des bûcherons à la trace : le petit mur centenaire cernant la propriété a été détruit, le ruisseau est plein d'hydrocarbures et ne forme plus qu'un marécage, les souches sont coupées grossièrement, les animaux ont disparu. [C'est tout un village qui a subi la perte de ses plus beaux arbres](#) : Perles-et-Castelet, une petite commune nichée sur les hauteurs des Pyrénées, a été victime du passage des tronçonneuses de Manuel Bautista, un exploitant forestier espagnol. Celui-ci, initialement engagé pour réaliser quelques coupes d'entretien dans deux jardins du village, a été reconnu coupable de vols avec dégradation et destruction de bois par le [tribunal de Foix](#). Entre l'hiver 2020 et février 2021, près de quatre cents arbres ont disparu, dont presque trois cent cinquante chez Danielle Segato, dévastée par sa perte.

« C'est vraiment une tranchée, on croirait Verdun. Il n'y a plus de vie. »

Hélène Rameil, victime de vols d'arbres sur sa propriété

« Il y a quand même des gens, des aïeux qui ont transpiré pour qu'il y ait ces chênes, et maintenant il n'y a plus rien » se désole Hélène Rameil, victime elle aussi d'« une catastrophe écologique et sentimentale ». Treize personnes se sont portées partie civile sur une vingtaine de victimes, et elles ne sont pas satisfaites du verdict du procès. M. Bautista doit verser 63 000 euros de dommages et intérêts, soit 4 000 euros à chaque plaignant, alors que le préjudice total de ceux-ci est estimé à 200 000€. « Rien que sur notre parcelle, on nous demande 7 000€, juste pour nettoyer » pointe Hélène Rameil. Aucune interdiction d'exercer sur le territoire français n'a été prononcée, et la caution de 100 000€ appartenant à sa société saisie par l'État, qui devait servir à compléter le remboursement des victimes, a étrangement été rendue à M. Bautista, qui a depuis quitté la France après avoir fait appel. S'il reste aujourd'hui le cas la plus spectaculaire, ces affaires de déforestation hors-la-loi touchent toute la France. On en recense au moins sept d'ampleur en 2021.



Hélène et Yves Rameil, victimes de vol, sur la zone de leur parcelle coupée. © Decout S/Andia.fr

Coupes de détérioration

De l'autre côté du pays, à [Grosrouvre](#), dans les Yvelines, une situation similaire tourmente la petite ville depuis plusieurs mois. Si ici, on refuse de parler de « vol d'arbres », car la propriétaire du domaine touché n'a pas porté plainte, il s'agit bien de déforestation illégale, qui a défiguré le bois de Grosrouvre de manière probablement irréversible. Début décembre 2021, l'exploitant forestier M. Mehmet Demir a été engagé pour réaliser des coupes d'amélioration, qui se sont révélées être des coupes de détérioration. Autorisé à prélever 102 arbres d'essences différentes, il a abattu à la place 96 chênes centenaires, qui excèdent très largement le volume de 120 m³

demandé. Au passage, il a dégradé la nature environnante, en cassant de jeunes arbres autour et en abîmant les cours d'eau et les habitats de la biodiversité locale. Les riverains du bois, qui profitaient tous les jours de la beauté de ce havre de verdure, ont alerté le maire quand ils découvrent les énormes troncs alignés. Celui-ci a immédiatement signé un arrêté interruptif des travaux. Le bois a été saisi, et est toujours présent, exhibé au bord de la route. « Quand on arrivait ici, c'était merveilleux, c'était une entrée vers la verdure », raconte une riveraine. « Quand on vit à Grosrouvre, on le sait, c'est pour la nature environnante, le cadre de vie. Notre patrimoine a disparu » s'émeut un autre.

« Plus rentable de voler du bois que de vendre de la drogue »

Des associations environnementales ont porté plainte contre X après l'incident. Philippe Heurtevent, président de l'ONG Sauvons les Yvelines, ne mâche pas ses mots. « Aujourd'hui, en France, on a affaire à des réseaux mafieux qui organisent le vol du bois ». Selon lui, le phénomène du vol d'arbres s'est accentué avec le temps, en même temps que le prix de cette matière première a grimpé. Les chênes centenaires sont notamment une pièce prisée, qui se vend à prix d'or en Chine. « C'est plus rentable et moins dangereux de voler du bois que de vendre de la drogue, affirme-t-il. Vous risquez moins pénalement. » Lui qui se consacre à la protection de l'environnement dans l'Ouest francilien, remarque de plus en plus de cas de déforestation, et parfois en toute impunité. Il a remarqué un détail étrange : c'est le forestier lui-même, M. Demir, qui a rédigé le formulaire de demande de coupes d'éclaircissement, qui aurait normalement dû être documenté par un responsable de [l'Office National des Forêts](#) (ONF) de la Direction départementale des Territoires (DDT).

Corruption et intimidation

De Grosrouvre à Perles-et-Castelet, on mentionne à demi-mot la possible [corruption d'administrés](#), qui pourrait expliquer une certaine impunité. « On pense qu'ils sont soutenus, financés, que le vol est organisé. Ils ne sont pas arrivés chez nous par hasard, soutient Hélène Rameil. On se sent vraiment malmenés par la justice. On se rend compte qu'il vaut mieux être voleur que victime à l'heure actuelle ». En plus de cela, des menaces, des tentatives d'intimidation font comprendre à tous qu'il ne s'agit pas d'un délit isolé, d'une erreur : les personnes impliquées jouent gros. Les riverains de Grosrouvre, lorsqu'ils ont confronté le forestier, se sont heurtés à une forte agressivité, qui les a dissuadés de porter plainte ou même de témoigner à la caméra. C'est aux associations environnementales de porter plainte, d'embaucher des avocats pour porter l'affaire en justice. « On doit payer cher, très cher, simplement pour forcer l'État à respecter la loi » se désole M. Heurtevent, qui doit piocher dans ses maigres contributions d'adhérents pour financer le procès.



Dans la rubrique Vidéos

[Maltraitance animale : L214 porte plainte contre le groupe Denkavit, numéro 2 du veau en France](#)

[VIDÉO. C'est l'histoire d'Heather Mack, la «meurtrière à la valise»](#)

[VIDÉO. «Retraites, Poutine, sortie de l'euro...», retour sur les moments forts du débat Macron-Le Pen de 2017](#)

[VOIR LES COMMENTAIRES](#)

Vidéos



Maltraitance animale : L214 porte plainte contre le groupe Denkavit, numéro 2 du veau en France



VIDÉO. C'est l'histoire d'Heather Mack, la «meurtrière à la valise»



VIDÉO. «Retraites, Poutine, sortie de l'euro...», retour sur les moments forts du débat Macron-Le Pen de 2017



VIDÉO. Offensive militaire à l'est de l'Ukraine : «Les Russes vont tenter de contourner les grosses villes pour renverser la résistance»



VIDÉO. «Pas de places pour le Louvre ni la tour Eiffel» : les touristes étrangers de retour à Paris



VIDÉO. «Tout ce qui ne fallait pas faire, ils l'ont fait» : Deliveroo condamné à une amende record au pénal



Présidentielle : Jean-Luc Mélenchon demande aux Français de «l'élire Premier ministre» via les législatives



VIDÉO. Un service de l'hôpital Saint-Louis à Paris menacé de fermeture : «Je ne pensais jamais connaître ça !»